

DELIBERATION N°2023-03-01-03

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE SANTE AU TRAVAIL DU VAR (A.I.S.T83) – TARIFS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février à 15h00, les membres du Comité Syndical du Sivom du littoral des Maures, dûment convoqués le 10 février se sont réunis, dans les locaux du Sivom, sous la Présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, Président du Sivom du littoral des Maures.

Membres titulaires en exercice : 8

Membres présents :

Philippe LEONELLI, Président, Maire Cavalaire-sur-Mer,
Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de la Croix-Valmer,
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de la Croix-Valmer,
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de la Croix-Valmer,
Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de la Croix-Valmer,

Membre excusé : Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer et Philippe BURNER, Conseiller municipal, Cavalaire-sur-Mer,

A été élu secrétaire de séance : René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de la Croix-Valmer,

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle aux élus, les conventions passées entre le Sivom du littoral des maures et l'AIST83. Le Président informe les élus qu'un avenant tarif 2023 a été établi pour chaque convention.

Le Comité Syndical,

Oui, l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,

Autorise le Président à signer :

- l'avenant tarifs 2023 entre la Station d'épuration du Sivom du littoral des Maures et l'AIST83 ;
- l'avenant tarifs 2023 entre le Sivom du littoral des Maures et l'AIST83.

Dit que les crédits seront prévus au budget M14 et M49 – Chapitre 12 du personnel.

POUR EXTRAIT CONFORME
A CAVALAIRE-SUR-MER
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le 13 MARS 2023

Le Président,

Philippe LEONELLI
Maire de Cavalaire-sur-mer

